

Direct Facteur, un nouveau service de La Poste pour simplifier le quotidien de ses clients

La Poste teste actuellement dans notre département un nouveau service, Direct Facteur⁽¹⁾ : le facteur passe au domicile des clients particuliers pendant sa tournée pour leur présenter les services de La Poste et ses partenaires. L'objectif est de permettre à tous les clients particuliers, possiblement moins digitalisés ou moins mobiles, d'avoir accès à des services et à leur domicile, sans avoir à se déplacer. Ce nouveau service est gratuit.

Avec le facteur, les clients particuliers vont pouvoir :

- Réaliser une procuration et ainsi désigner une personne de confiance qui pourra recevoir et retirer leurs envois à leur place.
- Se voir présenter les services dédiés au bien être des seniors et des personnes isolées tels que la Téléassistance et la Visite de lien social du facteur⁽¹⁾.
- Se faire livrer des timbres, des enveloppes Prêt-à-Poster ou autres produits postaux.

Comment bénéficier de Direct Facteur ?

- Pour une demande de procuration ou une présentation des services de Téléassistance et de Visite de lien social du facteur⁽²⁾, contacter le service client au 3631⁽³⁾ (service gratuit + prix d'un appel) ou rendez-vous sur www.laposte.fr/direct-facteur.
- Pour une commande de produits postaux (timbres, enveloppe Prêt-à-Poster...) ou toute autre demande, contacter le client au 3631⁽³⁾, qui se chargera de prévenir le facteur.

(1) Les offres du service « Direct Facteur » sont distribuées par La Poste

(2) Les services de Téléassistance et de Visite du facteur sont proposés par La Poste Services à la personne. Ces services font partie du bouquet Veiller sur mes parents, une marque du Groupe La Poste.

(3) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00. Appel non surtaxé, hors surcoût éventuel selon opérateur.

